



## Résolution 2 (1951)<sup>1</sup>

# Relations à établir entre le Congrès des Etats-Unis et l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe

Assemblée parlementaire

L'Assemblée

Considérant que les peuples libres de l'Europe et des Etats-Unis ont en commun de nombreux problèmes d'importance vitale,

Considérant que leur solidarité ne résulte pas seulement des dangers communs auxquels ils doivent faire face, mais est aussi l'expression de leur communauté d'origine, de pensée et de civilisation,

Prenant acte que le Comité des Ministres, dans son Message à l'Assemblée, a déclaré qu'il accueillerait avec faveur toute initiative de l'Assemblée, en vue d'établir une liaison avec le Congrès des Etats-Unis,

Estimant qu'il serait du plus grand intérêt pour l'opinion publique des démocraties que ces problèmes d'intérêt commun fussent discutés par des délégations des deux Chambres du Congrès des Etats-Unis et de l'Assemblée Consultative,

Charge son Bureau

D'entrer en rapport avec le Congrès des Etats-Unis, par l'intermédiaire des «Speakers» des deux Chambres, pour qu'une discussion publique sur ces problèmes d'intérêt commun soit organisée, de préférence à Strasbourg, ou, si les circonstances s'y prêtent mieux, à Washington, à une date et sur un ordre du jour fixés d'un commun accord par les Autorités compétentes du Congrès et le Bureau de l'Assemblée.

---

1. Cette résolution a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa treizième séance, le 12 mai 1951. (Voir Doc. 45, Rapport de la commission des Affaires Générales.)

